Syndicat des métallos 8922

ENTRE DEUX RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 155 • Décembre 2026



Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Notre site internet
http://uasq8922.org

Pour écrire au journal
journal8922@uasq8922.org

MOT DE LA PRÉSIDENTE



UNE BELLE ANNÉE DE SOLIDARITÉ !

Au moment d'écrire ces mots, je suis encore portée par la belle vague de solidarité qu'on vient de vivre lors de notre congrès des agents de sécurité à Magog. Quel beau moment on a passé ensemble !

Beaucoup de temps et de générosité ont été mis dans ce rassemblement. Je tiens à remercier nos commanditaires qui ont contribué au succès de ce congrès.

Ça ne paraît peut-être pas, mais il y en a du monde qui s'implique au 8922 ! Nos délégués de site, nos représentants en santé et sécurité, nos délégués régionaux, nos délégués aux griefs, notre personnel et tous ceux et celles qui, souvent dans l'ombre, donnent de leur temps pour aider un confrère ou une consœur. Votre travail fait une réelle différence et je veux vous dire merci.

Ensemble, on a vécu les incertitudes entourant la menace de retirer notre décret. Et pendant ce temps-là, on n'a pas arrêté une maudite minute ! Les rencontres, la défense de vos droits et l'accompagnement de nos membres ont continué. Nous avons signé avec l'APAS la convention collective des agents de sécurité pour la période de 2027 à 2032, avec des augmentations salariales de plus de 17 % sur cinq ans ! On a réglé plus de 200 griefs et on a finalement notre carte médicaments ! On est sortis manifester, on a répondu présents pour soutenir nos confrères et consœurs métallos en grève ou en lock-out. On ne s'est pas mobilisés juste pour notre section locale !

On s'implique aussi dans notre communauté avec des dons récurrents au Fonds humanitaire des Métallos et une belle levée de fonds pour le Centre NAHA.

On n'a pas réponse à tout et on n'a certainement pas gagné toutes nos batailles. Mais vous êtes toujours là, engagés et déterminés à faire avancer les choses.

Soyez fiers de ce qu'on bâtit ensemble, parce que moi, je suis fière de faire partie de la plus belle et de la plus grosse section locale !

À l'année prochaine,

Johanne Richard

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

BUREAU ADMINISTRATIF
Dernière journée d'ouverture :
Mardi 22 décembre 2026 à 16 h

FERMETURE DES BUREAUX
du Mercredi 23 décembre 2026
au mardi 5 janvier 2027 inclus

RETOUR AU BUREAU
Mercredi le 6 janvier 2027 au matin

Même si notre équipe fonctionnera à effectif réduit durant la période des fêtes, nous demeurerons disponibles pour répondre aux urgences. Les demandes courantes et les réclamations d'assurance seront traitées le 6 janvier 2027.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter de très joyeuses Fêtes, du repos, de la santé et de beaux moments avec vos proches.

Toute l'équipe de la Section locale 8922 vous souhaite une belle année 2027

UN DON DE 1 500 $ AU CENTRE NAHA

Je laissais pousser mes cheveux depuis six ans. J'ai finalement décidé de les faire couper, mais je voulais que ce geste serve à une bonne cause.

En voyant les tentes se multiplier le long de la rue Notre-Dame, je me demandais ce que je pouvais faire pour aider les personnes qui se retrouvent dans cette situation.

C'est alors qu'on m'a parlé du Centre NAHA, un organisme qui vient en aide aux hommes de 35 ans et plus en les accompagnant dans leurs démarches pour trouver un logement et reprendre leur vie en main.

J'ai donc profité du Congrès des agents de sécurité pour organiser une collecte de fonds. Au départ, je pensais réussir à amasser entre 300 $ et 400 $. Finalement, grâce à la générosité des personnes présentes, c'est un montant de 1 500 $ qui a été recueilli!

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé à cette collecte. Vous avez largement dépassé mes attentes!

Parce qu'un petit geste peut faire une grande différence, et que la solidarité commence par chacun de nous.

Merci à tous!

Patrick Martin







Assemblées générales - Décembre 2026

QUÉBEC

30 novembre 19 h
1 décembre 9 h

Hôtel Must
1345, route de l'aéroport
Ancienne-Lorette
G2G 1G5
(Salle à confirmer à l'entrée)

SHERBROOKE

1 décembre 19 h
2 décembre 9 h

OTL Gouverneur Sherbrooke
3131 Rue King Ouest,
Sherbrooke
J1L 1C8
(Salle à confirmer à l'entrée)

MONTRÉAL

2 décembre 19 h
3 décembre 9 h

Bureau du Syndicat (Place Versailles)
Entrée : 5125 du Trianon,
Bureau 310
Montréal, H1M 2S5
(Métro Radisson)

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de l'assemblée
2) Lecture de l'ordre du jour
3) Appel des officiers
4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
5) Lecture de la correspondance
6) Rapport financier
7) Rapport des Syndics
8) Rapport du Comité de griefs
9) Rapport du Comité de SST
10) Rapport du Permanent
11) Rapport de la Présidente
12) Varia
13) Ajournement

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

MOT DU PERMANENT

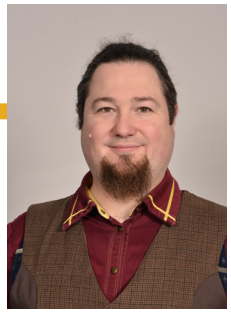

BONJOUR TOUT LE MONDE, J'ESPÈRE QUE L'AUTOMNE A ÉTÉ DOUX POUR VOUS.

Un nouveau parti politique est au pouvoir et la CAQ n'existe plus. Le Québec a envoyé un message clair : s'attaquer aux travailleurs et à leurs représentants affaiblit le Québec, et les Québécois ne veulent pas ce genre de politique. Se tenir debout est toujours la solution. Le Parti québécois a annoncé vouloir reprendre le dialogue social. Nous y participerons.

En effet, les pressions d'un certain groupe d'employeurs (qui ne sont pas en sécurité, je vous le rappelle) continuent dans le but d'abolir les décrets dans leur ensemble. C'est donc une priorité pour vous et votre syndicat d'adresser ce problème et d'obtenir un engagement ferme du nouveau gouvernement que la Loi sur les décrets de convention collective est à maintenir et même à améliorer.

Parlant de décret, la demande au ministère du Travail pour faire accepter notre nouveau décret est envoyée. Je vous tiendrai au courant des développements.

Je vous souhaite un joyeux temps des Fêtes, il arrive rapidement.

Profitez-en pour prendre du temps pour vous et avec vos proches, amis et famille.

Vincent Boily



SAVIEZ-VOUS QUE VOTRE EMPLOYEUR ÉPARGNE POUR VOUS?

FONDS de solidarité FTQ

À chaque paie, votre employeur contribue en votre nom à un régime d'épargne-retraite[1] en souscrivant des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez aussi effectuer des cotisations supplémentaires, en plus de celles versées par votre employeur.

Hâtez-vous et complétez votre ouverture de compte en ligne dès aujourd'hui.

fondsftq.com/comiteparitaire

C'est votre argent. Ne le laissez pas dormir !

En investissant votre épargne dans un REER+ au Fonds, vous profitez de l'opportunité d'en gagner davantage.

Grâce aux économies d'impôt[2] que procure le REER+ au Fonds, une épargne annuelle de 1 000 $ et une contribution de votre employeur de 400 $[1] ne vous en coûterait que 12,42 $ par paie[3].

Vous avez une question ou vous souhaitez avoir de l'assistance pour l'ouverture de votre compte ?
Communiquez avec un représentant du Fonds : cpas@fondsftq.com | 514 850-4864

[1] Selon un décret négocié par le Comité paritaire des agents de sécurité, votre employeur doit verser une contribution obligatoire de vingt sous (0,20 $) de l'heure, pour chaque salarié admissible, dans le REER+ en souscrivant des actions du Fonds de solidarité FTQ. Cela représente approximativement 400 $/année pour un employé qui travaille 40 h/semaine durant une année complète.

[2] La souscription d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 $ par année d'imposition, ce qui correspond à la souscription d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 $. Ces actions peuvent être détenues dans un REER au Fonds de solidarité FTQ et vous faire bénéficier des crédits d'impôt, en plus de la déduction REER à votre revenu. Ces actions peuvent également être détenues dans un compte hors REER au Fonds de solidarité FTQ. Dans ce cas, vous pouvez uniquement réclamer les crédits d'impôt. Ainsi, en souscrivant des actions du Fonds de solidarité FTQ détenues dans un REER au Fonds de solidarité FTQ, vous pouvez, selon votre situation fiscale, bénéficier d'économies d'impôt supplémentaires à la déduction REER habituelle. Le Fonds de solidarité FTQ utilise l'expression « REER+ » pour illustrer cet avantage fiscal bonifié.

[3] Exemple basé sur l'année d'imposition 2026, pour une personne avec un revenu imposable entre 30 000 $ et 54 345 $, ayant un taux d'imposition marginal de 25,7 %, recevant 26 paies par année, dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Veuillez lire le prospectus avant de souscrire des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

CHAQUE MORCEAU COMPTE

UN SYNDICAT, C'EST COMME UN CASSE-TÊTE.



Chaque morceau est différent. Certains agents de sécurité travaillent dans les hôpitaux, d'autres dans les édifices à bureaux, les usines, les commerces ou les institutions gouvernementales. Certains travaillent de jour, d'autres de soir ou de nuit. Nos contrats, nos employeurs et nos conditions de travail peuvent être différents.

Mais malgré toutes ces différences, nous avons un point en commun : nous sommes tous des agents de sécurité, et nous méritons tous le respect.

Pris séparément, chaque morceau semble incomplet. Mais lorsque les morceaux sont réunis, ils forment une image complète.

C'est exactement ce qu'est notre syndicat.

Chaque agent de sécurité représente une pièce importante du casse-tête. Peu importe notre contrat, notre employeur, notre statut ou notre ancienneté, nous avons tous notre place.

Un morceau manquant, c'est une partie de l'image qui reste incomplète. De la même façon, lorsque des agents restent isolés, notre force collective est diminuée.

Mais lorsque nous sommes unis, solidaires et engagés, chaque pièce trouve sa place et vient renforcer l'ensemble.

Sur le terrain, les agents de sécurité sont souvent seuls à leur poste. Nous devons faire face à différentes situations, parfois difficiles, tout en assumant nos responsabilités. Mais être seul à son poste ne signifie pas que nous devons être seuls lorsqu'il est question de défendre nos droits.

L'employeur peut parfois essayer de nous diviser, de nous opposer ou de nous faire croire que chacun doit se débrouiller seul. Pourtant, notre véritable force vient de notre capacité à nous rassembler et à défendre nos intérêts collectifs.

Un agent seul peut faire entendre sa voix.

Des agents unis peuvent faire avancer les choses.

Un syndicat uni peut changer le rapport de force.

Que ce soit pour défendre nos salaires, nos horaires, nos primes, notre sécurité au travail ou le respect de nos conventions collectives, nous avons tout à gagner à nous serrer les coudes.

Le casse-tête ne se complète pas avec une seule pièce. Il se complète avec toutes les pièces.

ALORS, CHAQUE MEMBRE COMPTE.
CHAQUE VOIX COMPTE.
CHAQUE PRÉSENCE COMPTE.
CHAQUE GESTE DE SOLIDARITÉ COMPTE.
NOTRE FORCE, C'EST NOUS.
NOTRE SOLIDARITÉ NOUS RASSEMBLE.

Et ensemble, nous complétons le casse-tête.

Une pièce peut sembler petite, mais sans elle, l'image n'est jamais complète.

Le syndicat, c'est nous.

Plus forts ensembles.

Section locale 8922

CONGRÈS DES MÉTALLOS

QUEL BEAU CONGRÈS POUR LA SECTION LOCALE 8922, QUI REPRÉSENTE PLUS DE 13 000 AGENTES ET AGENTS DE SÉCURITÉ AU QUÉBEC!





Du 14 au 16 octobre 2026 se tenait au Manoir des Sables, à Magog, la 16e Rencontre des déléguées et délégués de la section locale 8922.

Trois journées riches en échanges, en réflexions, en discussions et en moments de camaraderie, qui ont permis de renforcer nos liens de solidarité et de faire avancer les dossiers qui nous unissent.

Plusieurs présentations ont permis d'aborder des sujets au cœur des préoccupations des membres, notamment le décret, la santé et la sécurité au travail, la mobilisation, le recrutement, les assurances collectives ainsi que le Programme d'aide aux employés (PAE). La mobilisation a d'ailleurs occupé une place importante dans les échanges tout au long de la rencontre. Cette occasion a également permis de présenter les nouvelles membres du comité des Femmes d'acier et de souligner leur engagement au sein de la section locale.

Un grand merci à Nicolas Lapierre, directeur québécois des Métallos, à Michel Courcy, adjoint au directeur, à Annie Daigneault, coordonnatrice des Métallos pour la région de Montréal, à Vincent Boily, conseiller syndical à la section locale 8922, ainsi qu'à l'ensemble des personnes invitées qui ont pris le temps de venir rencontrer les membres et d'échanger avec eux. Leur présence et leur contribution ont grandement enrichi cette rencontre.

Une journée complète d'ateliers interactifs consacrés à la mobilisation a permis aux déléguées et délégués de participer activement, de discuter et de partager leurs expériences. Une formule qui a suscité beaucoup d'engagement et qui s'est révélée, à n'en pas douter, une recette gagnante!

Des rires, de belles rencontres, des liens qui se tissent et de nombreux prix de présence, rendus possibles grâce à la générosité de nos commanditaires, ont également contribué au succès de cette rencontre. Merci à nos commanditaires pour leur précieux soutien!

Le congrès a aussi permis d'amasser 1 500 $ pour l'organisme NAHA, qui vient en aide aux hommes en difficultés de 35 ans et plus. Un merci tout particulier



à Patrick, qui a relevé le défi avec enthousiasme en acceptant de se faire couper la couette pour soutenir cette cause! Merci également à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette collecte, même si certains ont peut-être eu un peu pitié de lui!

Pour Johanne Richard, présidente de la section locale 8922, cette rencontre a été une grande source de fierté :

« Je suis vraiment fière de ce qu'on a vécu ensemble. Ce qui m'a fait le plus plaisir, c'est de voir les gens participer, rire, échanger leurs coordonnées et avoir envie de garder contact même après le congrès. »

Elle ajoute :

« Merci à toutes et à tous d'avoir fait de ce congrès un moment à la fois humain, rassembleur et inspirant. »

Parce que notre force syndicale repose sur notre solidarité, ces rencontres nous rappellent que c'est ensemble que nous avançons et que nous pouvons faire une réelle différence!

Source FB *Crédits photos : Véronique Moisan*





MERCI À NOS 2 CHANSONNIÈRES LE DUO MEL ET MARIE (MÉLISSA SENÉCAL ET MARIE-ÈVE QUIRION) LORS DE NOTRE SOUPER THÉMATIQUE



COMMANDITAIRE	GAGNANTE / GAGNANT	COMMANDITAIRE	GAGNANTE / GAGNANT
Atelier Québécois	1. Richard Bolduc	**CDT Consultants**	1. Roland Souligny
	2. Marc Baillargeon		2. Frédéric Lafrenière
	3. Denis Michaud		3. Bianca Lorrain-Gaudreault
	4. Augustin-Omer Adjadohoun		4. Samira Hamzi
	5. Florence Bédard		5. Ibtissam Belhadj
CASOM	1. Luc Thibaudeau	**GROUPE ROBIN (Holiday Inn & Suites)**	1. Darly Aimé
	2. Ramdane Nait-Belaid		2. Gabriel Moras
Daniel Côté Courtier inc.	1. Nicolas Thériault-Guérin	**Delta Bravo**	1. Mitra Mirzazadeh
	2. Aguibou Barry		2. Stervenson Jean
	3. Samir Hachichi		3. Abdelhakim Dahre
	4. Patricia Huqueleux		4. Vincent Blackburn
Hôtel Universel (Montréal)	1. Chrisnor Toussaint	**Manoir des Sables**	1. Christian Nault
Hôtel Universel (Rivière-du-Loup)	1. Henry-Claude Prophète	**Quality Suite Québec**	1. Jessica Barrette

UN GROS MERCI À TOUT NOS COMMANDITAIRES !!!

REMERCIEMENT

Je prends quelques minutes de mon temps pour vous écrire dans notre journal dû à un litige avec notre employeur concernant l'augmentation de salaire de 0,51 $ qui était due selon la convention collective le 28 juin dernier.

Je fais partie d'un groupe d'environ 30 agents qui sont nouvellement syndiqués. L'employeur a oublié de donner l'augmentation de salaire de 0,51 $. À la suite de la plainte d'un agent qui n'avait pas eu son ajustement de salaire, j'ai fait appel à notre déléguée régionale au syndicat. À la suite de sa vérification, elle m'a référé à un délégué de grief.

Au nom de l'ensemble des salariés, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude pour l'implication de Marie-Pier Ouellet, déléguée régionale, Denis Fafard et Patrick Martin, délégué de grief, pour votre détermination lors des récentes négociations avec la direction.

Grâce à votre travail de terrain et à votre ténacité, nous avons pu obtenir cette augmentation de salaire collectivement dans un délai de 48 heures. Votre soutien précieux démontre une nouvelle fois l'importance de votre rôle à nos côtés face à l'employeur.

MERCI ENCORE POUR VOTRE DÉVOUEMENT ET POUR LA DÉFENSE CONSTANTE DE NOS DROITS.

Chaleureusement,

Denis Michaud
Délégué de site

SURETÉ VS SÉCURITÉ

La différence entre sûreté et sécurité est subtile, mais importante, surtout dans le domaine des agents de sécurité.

Sécurité **Sûreté**

SÉCURITÉ : concerne principalement la prévention des accidents, des risques et des dangers, notamment ceux qui peuvent être accidentels ou liés à l'environnement.

Exemple : sécurité incendie, sécurité au travail, sécurité des installations.

SÛRETÉ : concerne davantage la protection contre les actes intentionnels ou les menaces, comme le vol, l'intrusion, la violence ou le sabotage.

Exemple : sûreté aéroportuaire, contrôle des accès, protection contre les intrusions.

POUR UN AGENT DE SÉCURITÉ, ON PEUT RÉSUMER AINSI :

Sécurité = prévenir les accidents et les dangers.

Sûreté = prévenir les actes malveillants et les menaces.

Dans le milieu de la sécurité privée, le terme sécurité reste toutefois le plus couramment utilisé pour désigner la profession et les agents de sécurité.

MOT DU DÉLÉGUÉ DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

Je vous présente Mario Coulombe, à droite, qui cumule pas moins de 43 ans de service chez Commissionnaires. Ce n'est pas rien ! Mario travaille sur le contrat du Centre des données fiscales de Jonquière, à Saguenay, comme agent de sécurité.

Je vous présente également M. Denis Gagné, qui a passé une partie de sa vie chez Alcan, maintenant Rio Tinto, et qui vient terminer sa carrière comme agent de sécurité.

Ce contrat a changé de main dernièrement, passant de Commissionnaires à Allied Universal depuis le 24 août 2026.



Félicitations à Mario et Denis pour toutes ces belles années de travail et de dévouement !

DU CÔTÉ DU RECRUTEMENT

Bonjour à toutes et à tous, en espérant que vous allez bien ! Bonne nouvelle ! De nouveaux contrats et de nouvelles agences se joignent à notre belle famille des Métallos 8922.

NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À :

- **LA BRASSERIE LABATT LTÉE – LOGIXX SÉCURITÉ**
- **MANITOULIN TRANSPORT (EXPRESS MOTEUR MONTRÉAL INC.) – ESC SÉCURITÉ**
- **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE – CLINIQUE TSO KING SÉCURITÉ**
- **STATION DE MÉTRO CÔTÉ VERTU (2S AGENCE DE PLACEMENT)**

Nous sommes fiers de vous accueillir parmi nous. Votre arrivée contribue à renforcer notre organisation et à améliorer les conditions de travail dans l'industrie de la sécurité.

Si vous connaissez des agents qui travaillent pour une agence non syndiquée et qui démontrent de l'intérêt à se syndiquer afin de bénéficier de nos services et de notre représentation, n'hésitez pas à nous contacter ou à leur transmettre nos coordonnées. N'oubliez pas de leur mentionner que toutes les démarches se font dans la plus grande confidentialité et avec professionnalisme.

Ensemble, on est plus forts

Comme agent de sécurité, tu protèges des personnes et des lieux. Tu interviens dans des situations difficiles, tu travailles à des heures irrégulières et tu assumes des responsabilités importantes. Ton travail mérite du respect et des conditions à la hauteur de tes fonctions.

Si tu n'es pas syndiqué, comment fais-tu entendre tes préoccupations concernant tes primes, tes horaires ou ta sécurité ? Seul, défendre tes intérêts devant ton employeur représente un défi. Avec tes collègues, tu disposes d'un pouvoir de négociation collectif.

La syndicalisation vous donne une voix pour négocier vos primes, vos congés, vos avantages sociaux et vos conditions de travail. Elle vous offre aussi une représentation pour défendre vos droits lors d'un conflit ou d'une mesure disciplinaire.

Dans un milieu où les contrats et les affectations changent, des règles claires comptent. L'ancienneté, l'attribution des postes, les déplacements et les horaires doivent faire l'objet d'engagements écrits. Une convention collective permet de définir ces règles et d'établir une démarche pour les faire respecter.

Ta sécurité mérite aussi une place dans les discussions. Formation, équipement, soutien lors des interventions et prévention de la violence sont des enjeux à porter ensemble auprès de ton employeur.

Tu connais les réalités de ton métier. Tes collègues aussi. En vous regroupant, vous participez aux décisions concernant vos conditions de travail et vous choisissez ensemble vos priorités.

Tu n'es pas encore syndiqué ? Parle avec tes collègues et contacte les Métallos pour connaître les démarches de syndicalisation. Prends ta place dans les discussions sur ton avenir au travail.

Votre équipe de recrutement,

Nicole Paradis
Marc-André Ross



SOLIDARITÉ AVEC LES LOCKOUTÉ.E.S DE SIEMENS!





VENDREDI 28 AOÛT, LA SECTION LOCALE 8922 DES MÉTALLOS ÉTAIT PRÉSENTE À TROIS-RIVIÈRES POUR SOUTENIR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE SIEMENS, EN LOCKOUT DEPUIS MAINTENANT PLUS DE QUATRE MOIS.

Lors de ce méchoui familial, nous avons joint notre voix à celles de plusieurs autres sections locales afin de démontrer notre solidarité et notre appui aux travailleuses et travailleurs qui tiennent bon dans ce conflit.

En geste concret de solidarité, notre section locale 8922 a remis un chèque de 2 000 $ aux travailleuses et travailleurs de Siemens.

Le 8922 est avec vous! Force, solidarité et respect aux lockouté.e.s de Siemens!

DU CÔTÉ DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Confrères, consœurs,

Nous sommes à la recherche de personnes intéressées par la santé et la sécurité au travail.

Pour les comités de santé sécurité, il s'agit de participer au comité de santé et de sécurité au travail. Les comités se réunissent de 4 à 6 fois par année.

Nous recherchons également des responsables en santé et sécurité (RSS). Le rôle du RSS est de faire la tournée des contrats de votre employeur afin d'évaluer les risques en matière de santé et de sécurité au travail et de soumettre ses évaluations au comité de santé et de sécurité.

Les formations sont données par la CNESST et par le syndicat.

Le temps consacré à ces tâches est rémunéré par l'employeur, tel que prévu par la loi.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec moi.

Pour ceux et celles qui croient qu'il y a un risque dans leur milieu de travail, vous pouvez remplir le formulaire de signalement de risque en ligne sur notre site internet au www.uasq8922.org. Un responsable en santé et sécurité communiquera ensuite avec vous



Je voulais prendre une minute de votre temps pour souhaiter mes plus sincères condoléances à la famille de M. Martin Dénommé, qui est décédé le 14 septembre dernier.

Martin s'impliquait depuis des années en santé-sécurité. Il était sur le comité de santé et sécurité de son employeur, Sécuritas, pour représenter les agents de sécurité. Il n'a jamais craint d'aborder les craintes des travailleurs au comité.

Merci pour toutes les années que tu as consacrées pour tes confrères et tes consœurs de travail.

Prenons soin de nous tous ensemble !

Guy Doré
Responsable SST
418-576-2778



SOIRÉE RECONNAISSANCE

À LA DEMANDE DE SES COLLÈGUES, LA SECTION LOCALE 8922 SOUHAITE SOULIGNER LA RECONNAISSANCE REÇUE PAR NOTRE CONFRÈRE DENIS GARANT, À L'OCCASION DE SES NOMBREUSES ANNÉES DE SERVICE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ AUPRÈS DES COMMISSIONNAIRES DU QUÉBEC.



L'EXPÉRIENCE, L'ENGAGEMENT ET LE DÉVOUEMENT DE NOS MEMBRES MÉRITENT D'ÊTRE RECONNUS!

Le 3 octobre 2025, Denis Garant ainsi que plusieurs agents de sécurité comptant plus de 12 années de service ont été invités à une cérémonie de remise de médailles à la Citadelle de Québec, afin de souligner leur parcours professionnel.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs membres de la direction.

Pour Denis et ses collègues, cette distinction représente une reconnaissance appréciée de toutes ces années consacrées au métier d'agent de sécurité.

À la Section locale 8922, nous savons que derrière chaque année de service se trouvent des efforts, des responsabilités, de l'expérience et un engagement quotidien. Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui font la force de notre métier.

La Section locale 8922 tient donc à féliciter chaleureusement Denis Garant ainsi que tous les collègues honorés lors de cette cérémonie.

La reconnaissance du travail de nos membres ne doit jamais être tenue pour acquise. Leur expérience et leur contribution méritent le respect!

Force – Solidarité – Respect

GreenShield

S'informer sans s'épuiser

S'informer fait partie de notre quotidien. Les nouvelles nous aident à comprendre le monde, à rester engagés et à participer aux conversations sociales.

Dans un contexte où l'information circule en continu, par les notifications, les réseaux sociaux ou les manchettes, il est normal de ressentir une certaine fatigue émotionnelle face à l'actualité. Une boule au ventre en ouvrant les nouvelles, un sentiment d'impuissance devant les crises ou une difficulté à décrocher de l'information : on parle parfois d'anxiété médiatique, ou d'info-anxiété.

Notre cerveau est naturellement programmé pour repérer les menaces, et les médias le savent bien. En mettant de l'avant ce qui est urgent, choquant ou inquiétant, ils captent notre attention, parfois un peu trop. À force d'y être exposé, notre système d'alerte peut rester activé.

Quelques pistes pour trouver un meilleur équilibre :

- Choisir des moments précis pour consulter l'actualité
- Limiter certaines notifications ou sources qui alimentent la surcharge
- Diversifier son contenu pour inclure des informations inspirantes et positives
- Se concentrer sur ce qu'on peut contrôler

Rester informé est sain. Se sentir constamment submergé ne l'est pas.

Votre PAE est là pour vous aider | 1 833-707-4747 | services@greenshield.ca



Rédigé par Valérie Caron,
Étudiante au baccalauréat en psychologie

Syndicat des Métallos, section locale 8922 (FTQ)
«Le syndicat qui négocie votre décret»
Trois-Rivières (Administration & Assurance)
1535 Boul. Hamelin
Trois-Rivières, Québec G8Y 3G7
Courriel : 8922m@uasq8922.org
Pour la région de **Montréal** 514 522-8922
Pour la région de **Québec** 418 622-8044
Ligne sans frais 1 800 361-2914
www.uasq8922.org

Trois-Rivières, le 16 novembre 2026

CONVOCATION et MISE EN CANDIDATURE
Pour les Agentes et Agents
Travaillant pour BEST Sécurité

Objet : <u>CRÉATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION</u>
<u>et MISE EN CANDIDATURE</u>
<u>Pour la négociation de votre 1ière Convention collective</u>

Chers consœurs et confrères,

La présente a pour but de vous inviter à venir nous rencontrer prochainement afin que l'on puisse élire votre comité de négociation ainsi que pour discuter de la négociation de votre 1ière convention collective.

Selon votre disponibilité, vous pouvez choisir l'une ou l'autre des rencontres suivantes :

QUÉBEC	Hotel Must 1345, Rte de l'Aéroport L'Ancienne-Lorette (Qc) G2G 1G5	Lundi 30 nov. 2026	19h00
		Mardi 1er déc. 2026	**09h00**
SHERBROOKE	Hotel Delta 2685, King Ouest Sherbrooke (Qc) J1L 1C1	Mardi 1er déc. 2026	19h00
		Merc. 2 déc. 2026	**09h00**
MONTRÉAL	Bureau du Syndicat 8922 (Place Versailles) Entrée : 5125 Du Trianon, bur. 310 Montréal (Qc) H1M 2S5	Merc. 2 déc. 2026	19h00
		Jeudi 3 déc. 2026	**09h00**
CHICOUTIMI	Hotel La Saguenéenne 250, rue Des Saguenéens Chicoutimi, (Qc) G7H 3A4	Merc. 9 déc 2026	19h00
		Jeudi 10 déc. 2026	**09h00**

<u>À l'ordre du jour durant cette rencontre</u> :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Élection de votre comité de négociation ;
3. Cueillette de vos demandes ;
4. Varia ;
5. Fermeture de l'assemblée.

En préparation de cette rencontre, vous devriez déjà avoir reçu par la poste, il y a qq mois, un formulaire à remplir afin de nous donner vos demandes de ce que vous désirez inclure dans votre 1ière convention collective. (Sinon, le formulaire apparaîtra dans votre prochain journal « Entre Deux-Rondes » que vous recevrez bientôt. **<u>SVP prendre note de nous rapporter ce document dûment rempli lors des rencontres.</u>**

Nous vous attendons en grand nombre.

<u>MISE EN CANDIDATURE</u>

Si vous désirez vous impliquer et devenir membre du comité de négociation, veuillez SVP m'envoyer directement un petit mot (sur mon courriel) mentionnant votre intérêt pour un de ces postes.

Les résultats de l'élection seront connus à la fin de la 4e rencontre.
Si vous êtes élus pour être membre du comité de négos, vos heures de travail perdues, votre km ainsi que vos repas seront défrayés par le Syndicat.

Veuillez agréer, chère(s) consoeur (s), cher(s) confrère(s), nos salutations distinguées.



JOHANNE RICHARD
Présidente
Syndicat des Métallos
(Section locale 8922)
(819) 661-6292

jrichard@uasq8922.org

/sm

À TOUS LES MEMBRES SYNDIQUÉS -
B.E.S.T. Gestion des foules Canada S.E.N.C.

(POUR VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION)

FORMULAIRE DE CUEILLETTE DE VOS DEMANDES

Comme vous le savez sans doute, les agents de BEST au Québec sont syndiqués depuis le 12 janvier 2026. Dans le but de nous aider à préparer les négociations concernant votre 1ière convention collective, veuillez SVP **remplir lisiblement** le document suivant si vous avez des demandes ou des attentes concernant vos conditions de travail (ex : ancienneté, heures de travail, temps supplémentaires, salaires, primes, vacances, etc), et **nous le retourner par la poste, dans les plus brefs délais, à l'adresse suivante :**

1535, Boul. Hamelin, Trois-Rivières (Qc) G8Y 3G7

Vous pouvez aussi envoyer vos demandes ou des photos du formulaire bien rempli directement à votre Présidente, au courriel suivant : jrichard@uasq8922.org

PREMIÈRE PARTIE: Le Normatif

Cette partie concerne vos conditions de travail.
Si vous avez des demandes ou des améliorations à suggérer, veuillez les indiquer :

- **Durée de la prochaine convention:** _____

- **Procédure de griefs :**

_____

_____

_____

- **Ancienneté :**

_____

_____

_____

- **Déplacement en cas de mise à pied :**

_____

_____

_____

…/2

♦ **Heures de travail et temps supplémentaire :**

♦ **Santé-Sécurité :**

♦ **Programme de formation :**

♦ **S'il y a autre chose à rajouter à cette première partie, veuillez l'indiquer :**

DEUXIÈME PARTIE: Le Monétaire

Cette partie concerne les clauses monétaires.
Si vous avez des demandes ou des améliorations à suggérer, veuillez les indiquer :

♦ **Salaires :**

♦ **Classification et primes :**

♦ **Congés fériés :**

…/3

♦ **Congés sociaux :**

♦ **Fonds de solidarité et Régime d'épargne-retraite :**

♦ **Vacances :**

♦ **Assurances :**

♦ **S'il y a autre chose à ajouter à cette 2e partie, veuillez l'indiquer :**

TROISIÈME PARTIE: Améliorations à apporter

Cette 3e partie a pour but de recueillir toutes les informations nécessaires pour établir une liste de choses essentielles à améliorer.

Par exemple : Pouvoir du client
Tâches connexes

♦ **Énumérez vos suggestions :**

FIERTÉ EDMONTON



À la fin du mois d'août, trois métallos du Québec, dont Johanne Richard, présidente de la Section locale 8922, ont participé à la rencontre du Réseau national de la Fierté des Métallos, qui se tenait à Edmonton, en Alberta.

Cette rencontre leur a permis d'échanger avec des métallos venus de partout au Canada, notamment Scott Lunny, directeur du District 3. L'éducation et la sensibilisation des membres ont été au cœur des discussions.

En marge de cette rencontre, nos représentants ont également pris part à la parade de la Fierté d'Edmonton, qui s'est déroulée le 22 août dernier.

Le District 5 était bien représenté. En plus de Johanne Richard, Tomy Hyacinthe Bezeau-Héroux et Emmanuelle Gadoury étaient également sur les lieux pour prendre part aux festivités et afficher leur solidarité.



« Y'avait de l'atmosphère là, de la joie et surtout de la solidarité. »

FORCE – SOLIDARITÉ – RESPECT



QUI VOLE QUI?

Depuis des temps immémoriaux, les employeurs dénoncent et disciplinent les employé(e)s qui volent du temps au travail en n'offrant pas la prestation de travail négociée de bonne foi dans la convention collective.

Exemples de vol de temps reprochés par les employeurs :

- Quitter son poste de travail plus tôt;
- Prendre des pauses plus longues que le temps prévu à la convention collective;
- Flâner sur les réseaux sociaux durant les heures de travail;
- Faire une sieste à son poste de travail.

Ceci représente un côté de la médaille.

Cependant, un vieux sage m'a dit un jour, dans mon jeune temps, et je cite :

« François, une cenne ne sera jamais assez mince pour n'avoir qu'un seul côté. »

Je vous présente donc l'envers de la médaille ou, si vous préférez, l'autre côté de la cenne.



Les employeurs volent de l'argent aux agentes et agents de sécurité ainsi qu'à la section locale 8922 du Syndicat des Métallos.

Exemples de vols commis par les employeurs :

- Ne pas payer une prime prévue à la convention collective alors que l'employeur vous affecte à la tâche;
- Vous priver de vos temps de pause et/ou de repas;
- Commettre des erreurs de paie à répétition, obligeant les travailleurs à déposer des griefs et à attendre une éternité avant de recevoir leur dû;
- Ne pas payer la période obligatoire des 14 premiers jours lors d'un accident du travail.

De plus, il y a aussi parmi eux les Bandits de Grands Chemins…

Ceux-ci volent et/ou privent les membres et la section locale 8922 d'importantes sommes d'argent.

Exemples de vols commis par les Bandits de Grands Chemins :

- Les employeurs qui prélèvent les cotisations syndicales à la source (directement sur vos paies) et ne les remettent pas au syndicat, comme la loi le stipule;
- Les employeurs qui prélèvent les cotisations d'assurance groupe à la source et ne les retournent pas au syndicat;
- Les employeurs qui se servent des cotisations syndicales prélevées à la source comme d'une marge de crédit personnelle;
- Les employeurs qui forcent le syndicat à entreprendre des recours juridiques afin de récupérer les cotisations syndicales qui lui sont dues.

La morale de cette histoire est que personne ne peut se draper dans la vertu.

Même si, parfois, les valeurs d'intégrité, de justice et de bienveillance sont cousues sur les vêtements de travail et affichées en gros plan parmi les valeurs de l'entreprise.

François Nadeau

NOTICE NÉCROLOGIQUE
IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Al Kazak	Hani	47	28.06.2026	Trimax et Gardium
Dénommé	Martin	58	14.09.2026	Sécuritas
Rigaud	Pierre	63	28.04.2026	Gardium

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.

HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

Au Québec, les employeurs doivent se soumettre à plusieurs obligations légales visant à protéger la santé et la sécurité physique et psychologique des travailleurs. Il est en effet de **l'obligation de l'employeur de maintenir un milieu de travail sain pour ses employés**. Pour ce faire, il importe de porter une attention particulière aux situations pouvant mettre en péril les relations harmonieuses entre les individus au travail et d'intervenir rapidement.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HARCÈLEMENT :

Il est à noter que la définition du harcèlement psychologique comprise dans la Loi sur les normes du travail inclut le harcèlement sexuel et le harcèlement fondé sur l'un ou l'autre des motifs énumérés à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

De plus, le 27 mars 2024, la sanction de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail a entraîné la modification de plusieurs lois ainsi que de nombreuses modalités qui y sont prévues, visant à rehausser le niveau de protection des employés. La Loi oblige maintenant l'employeur à prévenir ou à faire cesser non seulement le harcèlement psychologique, mais également les situations de violence à caractère sexuel dès que de tels événements sont portés à son attention.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR :

Bien qu'un ensemble d'initiatives de prévention aient été mises en œuvre par l'organisation, il se peut qu'une situation menant à des allégations de harcèlement se produise dans l'organisation, et il convient donc de bien connaître ses obligations. À cet effet, l'employeur a l'obligation de prendre les moyens appropriés afin de prévenir le harcèlement et de mettre fin aux situations problématiques portées à son attention. Il doit notamment informer les employés, identifier les comportements à risque qui pourraient mener à du harcèlement et mettre en place une politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes. De plus, à compter du 27 septembre 2024, tout employeur a l'obligation d'adopter et de rendre disponible au sein de son entreprise une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique, qui inclura notamment un volet lié aux conduites en matière de violence à caractère sexuel.

EN CONCLUSION :

Il est de la responsabilité de l'employeur d'établir et de maintenir un milieu de travail sain pour ses employés-es. Malheureusement, de plus en plus de cas de harcèlement, tant psychologique que sexuel, sont rapportés par les membres au syndicat. Il est primordial de dénoncer et de porter plainte si vous êtes victime de tels comportements. Déposez un grief, portez plainte à la police et n'hésitez pas à consulter un médecin en cas de besoin. Un arrêt de travail dû au harcèlement peut constituer, au sens de la loi, un accident du travail et être indemnisé par la CNESST.

François Nadeau
Représentant des accidentés-es du travail
Syndicat des Métallos, section locale 8922

Faites travailler votre argent !

→ **Découvrez les Fonds Métallos, avantageux pour vous et votre famille**

REER - CELI - CELIAPP - FERR - CRI - FRV - CNE

casom
Comité des Avantages SOciaux Métallos

Pour plus de renseignements, écrivez à l'adresse **casom@metallos.ca** ou communiquez avec votre section locale ou votre permanent.e au **514 805-5269**

iA Groupe financier

PBI ACTUAIRES ET CONSEILLERS

PAIEMENT DES JOURNÉES DE MALADIE

CONVENTION 2022-2027



12.06) L'Employeur remet au salarié, en même temps que son salaire ou, dans les cinq (5) jours suivants, sous enveloppe scellée ou en format électronique, un bulletin de paie contenant des mentions suffisantes pour lui permettre de vérifier le calcul de son salaire. Ce bulletin de paie contient notamment les journées de maladie (si vous avez le statut A01).

Il est de votre devoir de vérifier votre statut d'agent (A01). Toutefois, votre statut est A02. Vous devez communiquer avec un délégué régional. Les coordonnées de votre délégué sont disponibles sur le site de votre syndicat, Métallos 8922.

Conditions pour être A01

1. Être disponible sept (7) jours sur sept.
2. Travailler plus de 30 heures par semaine.
3. Avoir complété la période de probation de 480 heures ou de 150 jours.

13. Le cumul du pourcentage de maladie est indiqué sur votre talon de paie.

16.02 a) Congé de maladie : Le salarié permanent A01 accumule, en congé pour absence de maladie ou d'accident, un montant équivalant à deux pour cent (2 %) de son salaire gagné entre le 1er novembre et le 31 octobre (l'année de référence) pour les heures travaillées, incluant l'indemnité pour les jours fériés, mais excluant les primes (sauf les primes P4 et P12, qui sont incluses). L'Employeur informe le salarié permanent A01, au plus tard le 30 novembre suivant la fin de l'année de référence, du montant qu'il a accumulé à titre de congé.

Il faut une année complète pour cumuler vos journées de maladie pour l'année suivante. Lorsque vos journées de maladie vous sont versées en 2026, celles-ci correspondent à l'année de référence 2025.

b) Le solde, le cas échéant, du montant accumulé en congé est payé au salarié permanent A01 au plus tard le 10 décembre suivant immédiatement la fin de l'année où le salarié aurait pu prendre ledit congé payé.

E) L'Employeur pourra toujours exiger du salarié une preuve de sa maladie et/ou un certificat médical. Le salarié pourra, à son choix, être absent pour maladie sans être tenu de fournir un document médical, et ce, deux (2) jours par année.

Information importante concernant vos droits : si vous vous absentez pour plus de trois jours ou si vous dépassez deux jours d'absence par année, l'Employeur peut exiger un billet médical pour justifier votre absence.

G) Le salarié permanent A01 pourra prendre quatre (4) jours de congé mobile sans solde et non consécutifs. Pour se prévaloir de ce congé, le salarié doit en faire la demande au moins sept (7) jours de calendrier avant la date souhaitée. L'Employeur ne peut refuser la demande, à moins que le congé demandé occasionne le paiement de temps supplémentaire ou nuise aux opérations.

L'information concernant le solde de vos journées de maladie est normalement affichée sur votre talon de paie. Si vous avez des questions concernant vos journées de maladie, vous pouvez communiquer avec :

- Votre délégué de site
- Votre délégué de grief
- Votre délégué régional
- Votre syndicat, par l'intermédiaire de son site Web

PLUSIEURS RESSOURCES SONT À VOTRE DISPOSITION.

MOT DE CAROLANE BRASSEUR

Bonjour à toutes et à tous!

Vous souvenez-vous encore de moi?! Je voulais seulement vous glisser un petit mot pour vous dire: merci.

Vous m'avez accueilli si chaleureusement, avec véritable bienveillance, et vous avez rendu mon premier congrès une expérience particulièrement enrichissante.

Rappelez-vous que nous ne sommes jamais loin si vous voulez du soutien pour naviguer une situation dans votre vie ou celle de votre famille (1-833-707-4747).

Au prochain congrès!

Carolane

Carolane Brasseur (elle/elle), CEBS
Gestionnaire de comptes | GreenShield Santé



Aperçu des services couverts

Télémédecine

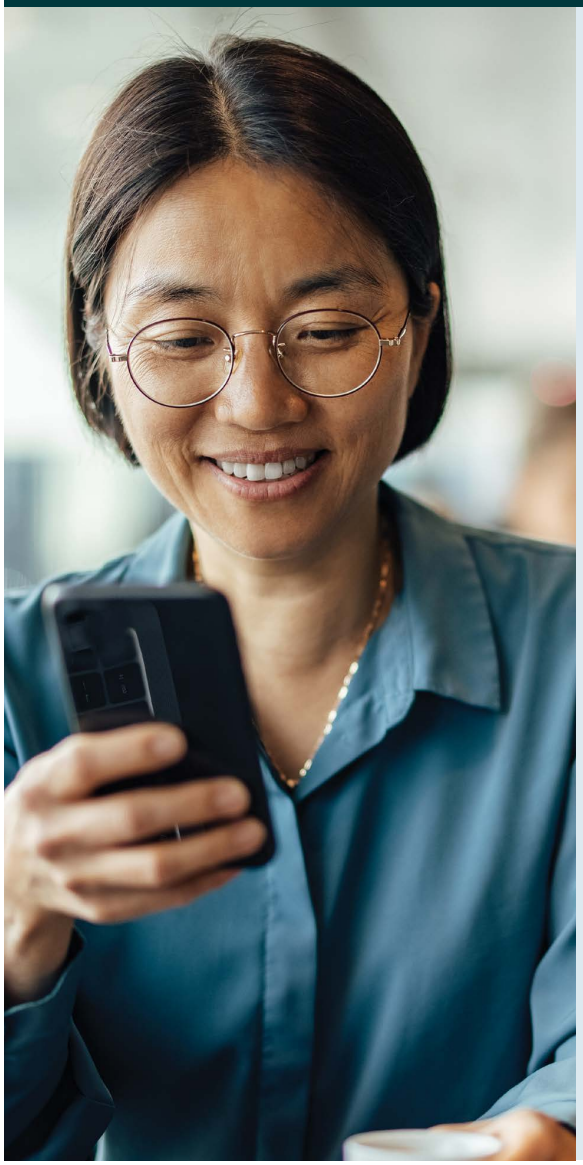

Vue d'ensemble

Parlez à un ou une médecin généraliste autorisés à exercer au Canada en cliquant sur « Réserver une consultation ». Décrivez vos symptômes et en quelques minutes, discutez avec un ou une médecin généraliste par messages sécurisés, par téléphone ou par vidéoconférence. Recevez des conseils médicaux, des ordonnances et plus encore.

Comment s'inscrire

1. Balayez le code QR ci-dessous ou allez à app.greenshieldplus.ca.
2. Suivez les instructions.

Vous avez des difficultés? Trouvez de l'aide dans notre centre d'assistance à greenshieldplus.zendesk.com.

Si vous avez un appareil iOS ou Android, vous pouvez télécharger l'application GS+. Elle est accessible par n'importe quel navigateur Web.

Vous voulez ajouter des membres de votre famille aux services de télémédecine?

Visitez l'onglet des profils de patients et créez un profil pour vos personnes à charge admissibles. Vous pourrez ainsi partager votre couverture avec elles et rechercher des soins en leur nom.

Besoin d'aide?

Contactez l'équipe de soutien à la clientèle à support@greenshield.ca, ou appelez le 1 833-707-4747 pour toute question ou demande d'aide en cas d'urgence.

Connectez-vous à votre compte GreenShield+ pour accéder à tous vos services.

greenshield.ca
Code de l'organisation :

GreenShield

Télémédecine

- Vous et vos personnes à charge admissibles bénéficiez d'un accès direct à un nombre illimité de visites avec des médecins généralistes chaque année
- Clavardez avec des médecins généralistes, disponibles 24/7/365
- Connectez-vous depuis votre téléphone, tablette ou ordinateur
- Demandez une consultation pour des problèmes de santé courants, comme les problèmes de peau, la toux ou d'autres symptômes du rhume ou de la grippe, les maux de tête et plus encore
- Recevez des conseils médicaux, des ordonnances numériques, des demandes d'analyse en laboratoire ou d'imagerie diagnostique et une orientation vers un ou une médecin spécialiste, à la discrétion du prestataire

L'accès aux soins : plus simple que jamais

1

Touchez « Réserver une consultation » puis décrivez vos symptômes



2

Entrez en contact avec un ou une médecin généraliste



3

Recevez des conseils, des ordonnances et plus encore

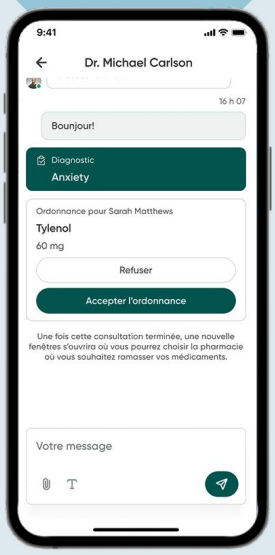

Connectez-vous à votre compte GreenShield+ pour accéder à tous vos services.

greenshield.ca
Code de l'organisation :

GreenShield

VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

ABITIBI
Christine Dessureault
Cell. : 819 218-4183
cdessureault@uasq8922.org

BAS ST-LAURENT GASPÉSIE
1 800 361-2914

CÔTE-NORD
1 800 361-2914

MONTÉRÉGIE ESTRIE CENTRE DU QUÉBECE
1 800 361-2914

OUTAOUAIS MONT-LAURIER
1 800 361-2914

LAURENTIDES LANAUDIÈRE MAURICIE
Patrice Lacasse
Cell.: 450-758-5729
placasse@uasq8922.org

QUÉBEC
Marie-Pier Ouellet
Cell.: 438-883-6082
mpouellet@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

SAGUENAY • LAC ST-JEAN
François Gagnon
Cell. : 418-718-7161
fgagnon@uasq8922.org

MONTRÉAL ET ENVIRONS
Patrice Lacasse
Cell.: 450-758-5729
placasse@uasq8922.org

Cristina Moreira
Cell. : 514 968-3357
cmoreira@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Daniel Desjardins
Cell. : 418 509-3939
ddesjardins@uasq8922.org

Denis Fafard
Cell. : 514 718-8922
dfafard@uasq8922.org

Nancy Larche
Cell. : 514 709-8922
nlarche@uasq8922.org

Rénald Presseault
Cell. : 514 894-8922
rpresseault@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Patrick Martin
Cell.: 819-266-8922
pmartin@uasq8922.org

Mohamed Amine Limem
Cell.: 873-376-4334
alimem@uasq8922.org

REPRÉSENTANTS SST

Guy Doré
Cell. : 418 576-2778
Téléc : 418 622-8091
gdore@uasq8922.org
sst@uasq8922.org

François Nadeau
Cell. : 438- 874-8921
fnadeau@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Québec
Florence Bédard
Cell. : 418 569-1907
Montréal et environs
Nicole Paradis
Cell. : 514 978-8922
nparadis@uasq8922.org

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Johanne Richard
Cell. : 819-661-6292
jrichard@uasq8922.org

RECRUTEMENT

Nicole Paradis
Cell. : 514 978-8922
nparadis@uasq8922.org

Marc-André Ross
Cell.: 514-702-8922
maross@uasq8922.org

DÉLÉGUÉ DES POMPIERS

Patrick Boucher
Cell. : 418 290-6198
patrickkkb12@hotmail.com

INFO REER

Christine Dessureault
Cell. 514-850-4864

Tous nos services demeurent opérationnels (Bureau sur rendez-vous seulement).
Vous pouvez nous joindre par téléphone aux numéros suivants :

Montréal : 514 - 522 - 8922 • **Québec** : 418 - 622 - 8044
Sans frais partout dans la province : 1- 800 - 361- 2914

Veuillez également noter notre **NOUVELLE ADRESSE POSTALE** :
1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous vous invitons à consulter notre site internet,
www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros
de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS !

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical ! **journal8922@uasq8922.org** Visitez notre site web ! **www.uasq8922.org** !

ENTRE 2 RONDES
est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, (Québec) G8Y 3G7.

Tirage : 15 850 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 155 DÉCEMBRE 2026
Poste-Publication no 41020006

Membres du Comité :
Patrick Martin, Johanne Richard, Luc Thibaudeau, Alain Tremblay

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.